



VILLE DE
RICHMOND

CONSULTATION PUBLIQUE POUR UNE DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE VISANT L'INTÉGRATION DE L'USAGE « CENTRE DE LA PETITE ENFANCE » (GARDERIE) DANS LA ZONE CV-5

La ville de Richmond invite la population à participer à la deuxième mesure de consultation publique concernant l'ajout de l'usage C3.9 (Centre de la petite enfance) dans la zone CV-5.

Date : 19 mai 2026

Heure : 18 h 30

Lieu : Café Les Trois Boucs au
171, rue Principale Nord à Richmond

Cette séance de consultation publique permettra à la population de s'exprimer sur la modification de l'ajout de l'usage C3.9 (centre de la petite enfance) et s'il le souhaite proposer des ajustements au projet.

Comme déjà expliqué lors de la séance d'information, le projet de conversion consiste en l'aménagement intérieur du bâtiment afin de répondre aux normes et exigences applicables aux services de garde. Les espaces doivent garantir l'accueil de 60 enfants ainsi que répondre aux exigences de sécurité.

Cette mesure d'information publique est faite dans le cadre de l'application du règlement numéro 337 « Politique de consultation publique ».

Pour plus des amples informations s'adresser au Service de l'urbanisme et de la revitalisation par courriel : urbaniste@richmond.quebec ou par téléphone au 819-826-3789, poste 221.

DONNÉ À Richmond (Québec), ce 29 avril 2026

Rémi-Mario Mayette
directeur général et greffier-trésorier

